

## *Réunion du Conseil municipal*

### *Du jeudi 22 juillet 2021*

#### *Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'incorporation de ces biens dans le domaine communal. Il expose que les propriétaires des immeubles concernés ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques. Dès lors, l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de prendre une délibération afin d'incorporer les différents immeubles dans le domaine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L 1123-3 alinéa 4 du CG3P ;
- Décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;
- Monsieur le Maire est autorisé à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

#### *Convention de partenariat avec Certinergy en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique*

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Saintes est engagée dans une démarche Territoire à Energie Positive, visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en réduisant les consommations énergétiques et en recourant aux énergies renouvelables locales, et que son projet de Territoire comprend notamment l'action « réussir la transition énergétique ».

Monsieur le Maire indique que l'entreprise est Certinergy qui est spécialisée dans le secteur des CEE.

De plus, la commune, qui est membre de la CDA de Saintes, a déjà fait appeler aux services de Certinergy pour des travaux au logement communal dit « Le Presbytère » et qu'elle risque de faire de nouvelles demandes de subventions pour les futurs travaux prévus avant la fin de la convention qui est le 31 décembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec Certinergy qui débutera au jour de sa signature par les deux parties et prendra fin au 31 décembre 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte l'ensemble de ces propositions.

### **Salle Paul Cartier: Avenant au marché public du Lot n° 2 « Maçonnerie » de l'entreprise 2G Construction**

Monsieur Pascal Charron, adjoint au Maire délégué aux bâtiments publics, explique qu'il faudrait signer avec l'entreprise 2G construction un avenant pour le lot n° 2 « Maçonnerie ».

Cet avenant comprend une moins value de 180.00 €H.T ainsi qu'une plus value de 1 927.50 € HT. Il serait donc nécessaire de rajouter 1 747.50 € HT au marché du lot n° 2.

Monsieur Pascal Charron rappelle que le montant initial du lot n° 2 « Maçonnerie » est de 75 312.35 € HT.

Suite à cette proposition d'avenant, le nouveau montant du lot n°2 serait de 77 059.85 €HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- De conclure l'avenant d'augmentation et de réduction détaillé dans le devis avec l'entreprise 2 G Construction dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la salle municipale « Paul Cartier » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du Lot n° 2 d'un montant de 1 747.50 € HT , ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution

### **Salle Paul Cartier: Avenant au devis du Lot n° 9 « Plomberie » de l'entreprise Laurent Casamia**

Monsieur Pascal Charron explique également aux membres du conseil municipal qu'un avenant qu'au devis du lot infructueux n° 9 « Plomberie » serait nécessaire.

Cet avenant comprend une moins value de 637.63 € HT ainsi qu'une plus value de 1 257.59 € HT. Il serait donc nécessaire de rajouter 619.96 € HT au devis initial du lot n° 9.

Monsieur Pascal Charron rappelle que le montant initial du lot infructueux n° 9 « Plomberie » est de 4 990.92 € HT.

Suite à cette proposition d'avenant au devis, le nouveau montant du lot infructueux n° 9 « Plomberie » est de 5 610.88 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- De conclure l'avenant d'augmentation et de réduction détaillé dans le devis avec l'entreprise Laurent Casamia dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la salle municipale « Paul Cartier » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du Lot infructueux n° 9 d'un montant de 619.96 € HT ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

### **Demande de subvention au département au titre du fonds départemental de péréquation de la voirie communale accidentogène.**

Dans le cadre des travaux de voirie 2021, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'ils peuvent solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds départemental de péréquation de la voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que divers devis pourraient être concernés par cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide :

- De solliciter les services du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, une subvention au titre du fonds de péréquation de la voirie communale accidentogène.
- Autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier et à signer tout document y afférent.

## Divers

- Projet d'un parc photovoltaïques « Le Grand Rocher »: Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Saintes voudrait mettre en place différents parcs « photovoltaïques » avec la société Enercoop. Il explique au conseil qu'il a proposé la parcelle qui se trouve à « Le Grand Rocher ». Cette parcelle ne peut plus être exploitée car de l'amiante s'y trouve. Monsieur le Maire indique qu'il a eu une réunion sur place avec les services de la Communauté d'Agglomération et un représentant de la société Enercoop. Vu la surface et l'environnement de la parcelle, mais aussi le réseau électrique qui passe juste à côté, la Communauté d'Agglomération de Saintes ainsi que la société d'Enercoop seraient plus qu'intéressées. Affaire à suivre.
- Tarifs de la Salle Cartier : Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il faudrait, dès la rentrée de septembre, réfléchir aux nouveaux tarifs de la salle cartier. En effet, des options ont été posées et les administrés demandent le tarifs pour l'année 2022.
- Arborescence du site internet : Réunion mercredi 18 août 2021 à 9 heures pour le commencement de l'arborescence.
- Rue du Bois des Rochers : Monsieur le Maire indique que des administrés souhaitent vendre leur maison. Des personnes seraient intéressées par cette vente. Ils ont demandé à Monsieur le Maire si la parcelle, qui appartient à la commune et se trouvant en face de la maison serait à vendre.
- Point sur le feu d'artifice
- Point sur le rallye de Saintonge

La séance est levée à 22h55  
La secrétaire de séance  
Madame Christine Panier